

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

REUNION PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

D'emblée, je dois excuser M. le Gouverneur retenu par une mission à l'étranger, ainsi que M. le Député PIRE qui ne saura pas nous rejoindre aujourd'hui.

Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS?

M. BECKERS.- Oui. M. Eric JADOT ne pourra nous rejoindre.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Abel DESMIT ne sera pas là aujourd'hui et Mme Isabelle ALBERT arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. NIX et Mme LEJEUNE seront absents ; Mme PONCIN en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- Mme CHRISTIANE avec un peu de retard si elle arrive.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2008).

Je vous remercie Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion, comme d'habitude.

V.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- En guise de communication, je vous informe que le Bureau du Conseil en sa réunion du lundi 19 janvier, a été saisi notamment de deux propositions introduites dans les délais et d'intérêt provincial.

La première du groupe CDH visant à la création d'un Conseil consultatif des aînés. Le bureau a pris acte que cette proposition qui a été renvoyée au Collège provincial pour analyse. Après examen par le Collège, cette proposition sera renvoyée soit au bureau, soit en cinquième commission.

La seconde est une nouvelle proposition du groupe ECOLO relative à la création d'un agenda scolaire et découlant de l'amendement budgétaire déposé, en son temps, dans le cadre de nos travaux relatifs au projet de budget 2008. Le bureau a acté que cette proposition est tenue en suspens jusqu'en avril prochain, date où doit être présentée au bureau pour accord, une méthodologie de travail du Collège provincial pour la réalisation d'un agenda 21 provincial.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour se tiendra une séance à huis

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

clos qui portera sur les documents :

08-09/118 : désignation par voie de promotion d'un directeur technique au Service provincial des Bâtiments ;

08-09/119 : désignation par voie de promotion d'un directeur à l'Administration centrale provinciale.

Vous trouverez sur vos bancs une invitation à participer à une conférence de presse intitulée « Un an de fonctionnement de la Maison de garde médicale des communes d'Aywaille et Sprimont ».

Vous trouverez également sur vos bancs un ordre du jour actualisé et une enveloppe avec vos fournitures (papier à lettre et enveloppes) ; le reste viendra par un prochain dépôt : l'addenda et cartes de visite.

VI. Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 08-09/A04 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au mouvement de grève au Domaine des arts de la parole du Conservatoire royal de Liège

Mme LA PRESIDENTE. Première question d'actualité : document 08-09/A04. C'est M. DEFAYS qui l'a déposée. Vous souhaitez remonter à la tribune, Monsieur DEFAYS ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vais lire la question d'autant plus que sur les bancs a été distribué, peut-être malencontreusement bien entendu, la moitié de la question. Je vais donc relire l'entièreté.

Monsieur le Député provincial, mes chers Collègues, durant ce mois de janvier 2009, le Domaine des arts de la parole du Conservatoire royal de Liège fut secoué par un mouvement de grève. La cause : le refus des professeurs de – et je cite : « continuer à porter seuls le projet pédagogique, leurs revendications soutenues par leurs étudiants est la création d'un poste de responsable pédagogique chargé de l'organisation générale du Domaine et d'un poste de régisseur technique ».

Le 9 janvier dernier, la presse se faisait l'écho d'un plan de sortie de crise suite à la rencontre des étudiants et pédagogues du Domaine avec différents responsables politiques invités par les enseignants à se pencher sur ces problèmes. Etonnement la Ministre SIMONET, principale concernée, n'était pas invitée.

La solution mise sur la table était de doter, avec l'aide de la Ville et de la Province, de nouveaux moyens humains et financiers l'ASBL « Théâtre et publics ». Selon la presse, ce serait alors « Théâtre et publics » qui, via une convention à passer avec le Conservatoire, assurerait des missions de régie et de direction pédagogique.

Monsieur le Député provincial, êtes-vous en mesure de nous expliquer le schéma technique et juridique envisagé ? Pouvez-vous également nous informer quant aux montants envisagés et

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

aux moyens humains disponibles afin de pouvoir répondre aux exigences du Domaine des arts de la parole ? Avez-vous évalué l'impact que cette proposition aurait auprès des différents établissements d'enseignement supérieur liégeois qui ne manqueront évidemment pas de solliciter également ce type de soutien au nom de l'égalité de traitement ?

L'idée de faire financer un poste de coordinateur pédagogique par une ASBL recevant des subsides de la Province et de la Ville ne semble pas adapter à la situation.

Il ne s'agit pas simplement d'un problème technique car il est ici question d'un poste qui serait au cœur d'une mission essentielle d'enseignement, alors que la mission pédagogique est clairement dévolue à la Communauté française. Juridiquement, peut-on externaliser cette mission ?

Ce 13 janvier 2009, la Ministre Marie-Dominique SIMONET est allée à la rencontre des étudiants et des enseignants du Domaine des arts de la parole afin de faire le point sur la situation, de rétablir la vérité sur certains faits et de faire des propositions. Concrètement, elle a proposé d'ajouter un intercalaire pour la création d'un poste de directeur adjoint dans chaque institution qui compte un seuil minimal d'étudiants, en plus du seuil de base existant. Lorsque plusieurs domaines sont organisés dans une institution, ce qui est le cas évidemment du Conservatoire de Liège, ce directeur adjoint viendra d'un autre domaine que celui du directeur.

La Ministre s'est engagée à défendre cette idée auprès du Gouvernement de la Communauté française et suite à la visite de Mme la Ministre, nous avons appris avec satisfaction, le 14 janvier dernier, que les enseignants et étudiants du Domaine des arts de la parole du Conservatoire royal de Liège ont décidé de reprendre le chemin des cours et de soutenir les propositions de la Ministre SIMONET.

Monsieur le Député, au vu de vos déclarations du 9 janvier dernier, ainsi que de celles de toutes les parties autour de la table, envisagez-vous de soutenir dans les prochaines semaines auprès des interlocuteurs concernés, la proposition du 13 janvier de Mme la Ministre ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député MOTTARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, Monsieur DEFAYS, l'histoire du Conservatoire royal de Liège est longue et c'est peu dire que la cohabitation au sein d'une même institution de musiciens et d'acteurs est parfois chaotique. Ce problème endémique ressurgit d'ailleurs régulièrement et s'exprime de manière diverse.

Dès décembre 2008, j'ai reçu l'équipe de coordination de l'Ecole supérieure d'acteurs de cinéma et de théâtre qui est venue me faire part de leurs doléances : construire au sein de l'école un poste de coordinateur pédagogique et une fonction de régisseur. Vous l'avez rappelé dans votre question. Ce message à l'époque déjà ne semblait pas être entendu par la Communauté française interpellée à ce propos.

Le 9 janvier, comme d'autres, j'ai été invité par les étudiants et le corps professoral à participer à une assemblée où j'ai rappelé de manière très claire que la Province de Liège

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

n'exerçait aucune compétence dans le champ de l'enseignement supérieur artistique.

C'est donc exclusivement en ma qualité de Député provincial de la Culture que j'étais présent à cette réunion aux côtés notamment de représentants de la Ville de Liège et de la Région wallonne que vous omettez d'ailleurs de citer dans votre question d'actualité. Les mêmes revendications en termes d'encadrement ont été rappelées à cette occasion.

J'entends que le 13 janvier, Mme la Ministre a élaboré une proposition visant à instituer à terme un poste de sous-directeur notamment pour cet établissement qui développe des apprentissages dans deux champs de compétences – la musique et le théâtre et cinéma – très spécifiques et ainsi dénouer le nœud historique.

Je ne peux que me réjouir de cette perspective rappelée par Mme SIMONET dans le compte rendu intégral de la séance plénière du Parlement de la Communauté française du 20 janvier.

Reste donc un écueil, la fonction de régisseur qui à défaut d'être également prise en charge par la Communauté française, parce que faut-il le dire, ce serait la meilleure solution évidemment que l'ensemble des problèmes soit repris en charge par la Communauté et le Conservatoire, devrait trouver sa solution par une décision du Gouvernement wallon au travers d'un accord avec l'asbl « Théâtre et publics ».

Pour ma part, c'est cette même asbl qui est mon interlocutrice en termes de développement culturel.

Les axes de collaboration avec cette ASBL sont :

- renforcement de l'interface entre le théâtre professionnel et le théâtre amateur où la Province de Liège est particulièrement active notamment au travers de l'opération que vous connaissez bien « Odyssée Théâtre » ;
- collaboration à définir dans le créneau de la formation des comédiens amateurs organisée par une collaboration entre le secteur culture et l'enseignement de promotion sociale au travers de l'organisation des ateliers d'art dramatique qui rassemblent chaque année quelques 60 stagiaires et dont certains se servent comme d'un tremplin pour accéder au Conservatoire ;
- attention particulière aux processus de création qui émergent au sein de cette ASBL en matière de théâtre pour l'enfance et la jeunesse dont la Province de Liège par l'organisation des Rencontres de Huy depuis plus de 25 ans est un des plus ardent soutien.

En conclusion, Monsieur DEFAYS, les problèmes du Conservatoire royal de Liège devraient être rencontrés en priorité par la Communauté française. Je ne peux que me réjouir de l'aide supplémentaire du Ministre MARCOURT et de la Région wallonne. En ce qui concerne la réflexion liée au dossier tant du théâtre jeune public que du théâtre amateur, sans omettre la formation organisée pour les comédiens amateurs, nous aurons l'occasion dans les prochaines semaines d'en parler en commission Culture.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Document 08-09/A05 : Question d'actualité d'une Conseillère provinciale relative aux Prix belges « Energie & Environnement »

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 08-09/A05. C'est Mme CHRISTIANE. Oui, Monsieur DRION.

M. DRION.- Mme CHRISTIANE a un peu de retard. Je m'en réfère, en son nom, au texte déposé.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne la parole à Mme CHEVALIER, Député provincial, qui va répondre en lieu et place de M. PIRE, empêché. Vous avez la parole, Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, j'ai entendu les soupirs de désespoir à l'absence de M. PIRE. . .

M. DRION.- Pas dans mon chef !!

Mme CHEVALIER, Député provincial.- Non, c'était surtout de l'agent féminine qu'il s'agissait. . .

(Rires).

Bien. M. PIRE m'a demandé de vous lire les propos qu'il comptait adresser à Mme CHRISTIANE.

Mme la Conseillère demande si la Province de Liège s'est inscrite dans la démarche visant à poser sa candidature à un des « Prix belges de l'Energie et de l'Environnement » 2008 et 2009.

En effet, depuis 2006, une asbl liégeoise « Espace Culture et Promotion », en collaboration avec la société de communication « Référence Media », organise les « Belgian Energy & Environment Awards ». Il s'agit de « prix symboliques » qui récompensent des actions liées à l'environnement, l'énergie ainsi qu'au changement climatique, qu'un jury d'experts décerne.

Une cinquantaine d'entreprises, d'associations ou d'institutions publiques sont partenaires.

Le concours se subdivise en trois grandes catégories :

- les prix individuels, pour les citoyens et personnes physiques ;
- les prix institutionnels, destinés aux entreprises, communes, institutions et associations ;
- les prix spéciaux.

Au total, 15 prix seront décernés en 2009 et remis par le Premier Ministre, le Ministre fédéral de l'Environnement et les Ministres régionaux de l'Energie ou de l'Environnement.

Le jury de sélection est composé d'experts reconnus et indépendants ainsi que de professionnels d'entreprises et d'institutions. Un représentant des partenaires sponsors est également membre du jury.

Il est évident que le Plan Energie que la Province de Liège a lancé au début 2008 pourrait faire l'objet d'un dépôt de candidature auprès de l'asbl « Espace Culture & Promotion », en 2009.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

En effet, son Plan rencontre bien les thématiques pour lesquelles elle pourrait recevoir un oscar environnemental, pour la gloire bien sûr. Les premiers résultats sont d'ailleurs encourageants.

Rien que la finalité d'économiser 10% de l'énergie consommée dans ses propres bâtiments, au nombre de 400, en sensibilisant son personnel (6000 agents) et en y investissant annuellement des millions d'euros, peut en soi, être primé

Mettre toute son expérience à disposition des pouvoirs locaux, des entreprises et des citoyens, rencontre également les critères requis.

Mais en règle générale, la Province de Liège est avant tout un service public, au service du citoyen.

Pour ce faire, la Province octroie, chaque année, des subsides aux associations afin d'encourager l'amélioration de l'environnement. D'ailleurs, la remise des chèques subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de l'énergie et l'environnement vient de se dérouler.

Toujours dans ses compétences de pouvoir organisateur, la Province de Liège accorde une prime au placement de capteurs solaires thermiques qui, au 31 décembre 2008, représentait une superficie de 29.365,87, pour 5.224 installations réalisées, représentant ainsi un marché évalué à 32.614.276,96 €.

Comme vous le constatez, la Province de Liège n'est, en général, pas en position de demandeur.

Son rôle est ailleurs ; la Province se doit d'encourager toutes initiatives en faveur de l'environnement et d'une utilisation rationnelle de l'énergie. C'est ce qu'elle fait, comme je viens de vous le dire grâce d'une part aux subsides remis aux associations oeuvrant dans ces domaines et d'autre part, aux primes au placement de capteurs solaires.

Néanmoins, Monsieur DRION, la Province pourrait valablement déposer sa candidature au niveau du Prix institutionnel, ainsi que pour certains Prix spéciaux comme celui de la Fondation Alain Hubert afin que le travail provincial en matière de développement durable soit reconnu de tous.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Radio Télévision Culture », en abrégé « RTC »

Document 08-09/106 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu

entre la Province de Liège et l'ASBL « TELEVESDRE »

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour : documents 08-09/105 et 106. Ces deux documents ont été regroupés et soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme FIRQUET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Vice-Présidente.

Mme FIRQUET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, les rapports communs ont suscité deux interventions de membres du bureau.

La première ciblait l'audimétrie. Avec des demandes de précisions relatives à la signification du terme et à la raison pour laquelle la Province ne pourrait doter les télévisions locales et communautaires de ce précieux outil. La fréquence des séances thématiques a également été abordée avec une question portant sur l'intention réelle de notre institution d'en programmer trois par an.

La réponse du Député-Président a confirmé le souhait de programmer 17 séances thématiques sur l'ensemble de la législature. Il y en a déjà eu 6 depuis 2006. L'objectif d'informer les citoyens sur les actions de notre institution provinciale et les acteurs de terrain est atteint et ce, au niveau de l'ensemble des compétences provinciales. Un tour complet a donc été fait. L'idée d'une pause a ainsi été adoptée dans la programmation pour permettre une évaluation. Gageons que le résultat de celle-ci permettra de réaliser les éventuelles adaptations nécessaires dès la séance de mai sur le thème de l'agriculture

Pour revenir aux premières interrogations de l'intervention, le Directeur de la communication de la Province précise qu'il n'est pas question de moyens budgétaires supplémentaires à dégager mais que le problème est d'ordre technique. Le calcul de l'audience réelle est réalisé sur base d'échantillonnages et est coûteux. Or, nos télévisions locales n'ont pas accès à ces résultats.

Il s'agit donc pour elles de commander ce type d'analyse. Ce qui a été fait entre 2005 et 2007 en collaboration entre RTC et une Haute Ecole de la Province de Liège – section marketing. 1500 interviews ont ainsi été réalisées par téléphone dans les trois arrondissements de la Province. Les résultats de l'étude quantitative seront connus début mars prochain. Pour ce qui est de l'étude qualitative, 3 panels de téléspectateurs représentatifs (1 par arrondissement) visionneront les séances thématiques du Conseil.

La seconde intervention pointait la part importante des subsides dévolue au sport pour les deux télévisions avec une question en corollaire : une diversification de ces subsides ne serait-elle pas la bienvenue ?

Un petit retour en arrière a alors été fait pour expliquer qu'au départ, notre soutien financier était nécessaire et important d'un point de vue général pour les télévisions et ce, dans le respect de la liberté d'expression des journalistes. Le soutien a tout d'abord permis l'acquisition d'un car de captation avant de constater unanimement l'absence et le manque d'un magazine sportif avec, à la clé, une négociation de la Province pour acquérir une visibilité certaine et spécifique par rapport aux habitants des trois arrondissements de notre Province.

En guise de conclusion, il fut ajouté que la présence importante des actions provinciales

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

dans le cadre des journaux télévisés des deux chaînes, diffusés en boucle, était certainement liée au soutien récurrent apporté de longue date par notre institution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote. Messieurs les Chefs de groupe, pouvons-nous également regrouper ces deux points pour le vote ? Merci.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/107 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL »

Document 08-09/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'entraînement et de formation de haut niveau au football de la Région wallonne », en abrégé « CREF »

Document 08-09/109 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal football club Liège athlétisme », en abrégé « RFC Liège Athlétisme »

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour : documents 08-09/107, 108 et 109. Ces trois documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, Mme MARENNE-LOISEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MARENNE-LOISEAU, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la quatrième commission s'est réunie ce mercredi. Mon intervention sera brève ; il n'y a pas eu de question. Le vote a donné 12 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous pouvons regrouper les votes aussi, Messieurs les Chefs de groupe ? Je vous remercie. Nous passons au vote des conclusions des rapports.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M.

POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/110 : Services provinciaux : prise d'acte du marché relatif à l'acquisition d'une semi-remorque aménagée

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 08-09/110. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des sixième et septième commissions. J'invite le rapporteur, M. BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, vos sixième et septième commissions se sont réunies ce mardi 27 janvier pour examiner le document 08-09/110 intitulé « Services provinciaux – prise d'acte du marché relatif à l'acquisition d'une semi-remorque aménagée ».

Après présentation du document par le Président, un commissaire s'étonne que l'on n'ait consulté que le fournisseur ayant remis une offre et se demande comment les différences de montants et de délais par rapport au poste budgétaire et au cahier des charges ont pu être solutionnées. Une personne de l'administration lui répond qu'il est interdit de s'engager dans une procédure négociée avec d'autres fournisseurs que ceux ayant répondu dans le cadre de l'appel d'offre général. Pour ce qui concerne le montant, il est toujours supérieur au crédit budgétaire, mais le prix cumulé du tracteur et de la semi-remorque restera vraisemblablement dans l'enveloppe budgétaire. Pour ce qui concerne le délai il a pu être ramené au mois de juillet, mais si on ne l'acceptait pas, il aurait fallu recommencer toute la procédure.

Le Député-Président intervient pour confirmer que si l'on refusait le délai proposé, on était reparti pour une durée beaucoup plus longue. Le Député en charge des finances signale que le marché global (tracteur+semi-remorque) porte sur 360.000 € et que jusqu'à présent, on ne dépasse pas le budget. Il signale que l'on n'avait que deux possibilités : négocier pour obtenir des rabais et de meilleurs délais ou reporter le projet ; ce qui nous aurait amenés en 2010. Le choix de la négociation a été fait, d'autant plus que ce projet était porté par l'ensemble du conseil. Il souligne aussi qu'il était plus facile de faire des cahiers de charges distincts pour le tracteur et la semi-remorque, car ces marchés sont fort différents. Celui des tracteurs est assez ouvert, car il y a beaucoup de fournisseurs potentiels, ce qui n'est pas le cas de la semi-remorque qui comporte beaucoup d'incertitudes.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Un commissaire intervient pour dire qu'il soutient ce point de vue. L'amendement budgétaire a été voté en octobre 2007. IL fallait négocier pour ne pas risquer de prolonger les délais.

Le Député-Président souligne aussi que le tracteur peut servir à plusieurs missions ; ce qui justifie d'autant plus les marchés distincts.

Un commissaire signale que pour que le budget global ne soit pas dépassé, il faudrait pouvoir obtenir une remise de 30% sur le tracteur. Il s'étonne que l'on recoure au sponsoring pour ce projet et demande des précisions sur les spécifications formulées par l'équipe technique.

Le Député-Président signale que l'engouement des professionnels est tel qu'il aura du sponsoring, mais que cela ne doit pas être pris en compte au niveau du budget de cet achat. Les principes généraux définis dans le cadre de cette acquisition sont qu'il serve à la promotion de la filière de l'enseignement technique et professionnel et à motiver les jeunes par rapport à celle-ci. Il existait des outils de promotion, mais trop morcelés. Cet outil devrait servir à les regrouper. Il faut faire passer le message que les pédagogues de la Province ont des idées.

Un commissaire signale que ce point est à l'ordre du jour de la sixième commission depuis plusieurs séances. Aujourd'hui, on y ajoute des informations financières. Il estime aussi qu'il faut encourager le Collège dans le sens de la négociation pour éviter de devoir recommencer la procédure depuis le début.

Un commissaire soutient cette intervention et rappelle que ce dossier n'est qu'une prise d'actes. Il faut continuer la procédure actuelle.

Le Député-Président signale qu'il est décidé à aller dans ce sens. Il ne plaide pas, il expose. Si au Conseil provincial des voix s'élevaient pour contester ce marché, il le fermera et le projet sera reporté à 2010.

Un commissaire demande si on ne devrait pas remplacer le terme sponsoring par participation.

Le Député-Président signale que le budget voté au Conseil n'est pas dépassé à ce jour, et que s'il l'était, les modifications budgétaires ne sont pas faites pour les chiens. Pour ce qui concerne le sponsoring, il rappelle que cela n'a rien à voir avec le budget et que s'il y en a, je cite à nouveau ses termes, ce ne sera que du bonheur.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Merci pour ce rapport complet.

Mme LA PRESIDENTE.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ?
M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

M. DEFAYS (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, un petit mot simplement. Nous avons évidemment pris note, le groupe CDH-CSP, de la prise d'acte proposée par le Collège provincial sur le sujet en question.

Le groupe CDH provincial souhaite évidemment que ce dossier avance le plus vite possible, comme chacun, si je l'ai bien compris en commission de l'enseignement sur ce sujet. Comment pourrions-nous adopter une autre attitude puisque j'avais en son temps, au nom de notre groupe, proposé l'amendement visant à mettre en valeur la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

On peut certes regretter qu'un amendement adopté par notre assemblée en octobre 2007 avance à un rythme peut-être un peu moins rapide que ce que l'on aurait pu espérer mais soit, avançons et comme me le glissait mon chef de groupe avant que je ne monte à la tribune : donnons un coup d'accélérateur, c'est approprié vu le sujet que l'on traite aujourd'hui, à ce dossier. La procédure qui permettra évidemment le plus d'efficacité est la plus appropriée à nos yeux.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 08-09/111 : Services provinciaux : marché relatif à l'acquisition de véhicules au bénéfice de l'Intercommunale d'incendie de Liège et Environs (IILE) – prise d'acte de la décision du Collège provincial du 18 décembre 2008 décidant de recourir à un marché de procédure négociée vu l'urgence

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 08-09/111. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La septième commission s'est réunie ce mardi 27 janvier.

Le rapport du Collège et le projet de résolution ont été présentés en séance par le Président, à savoir prendre acte de la décision du Collège provincial du 18 décembre 2008, substituant la procédure négociée sans publicité à l'appel d'offres général comme mode de passage du marché, subdivisé en deux lots, attendu que les conditions fixées pour l'application de ces dispositions légales s'avéraient, en l'espère, remplies.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Après la présentation, les commissaires n'ont émis aucune question ou remarque.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 08-09/112 : Modification à apporter au règlement sur la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement pour 2009

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 08-09/112. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, votre commission a examiné le dossier 08-09/112. Un commissaire interroge afin de savoir si la résolution qui nous est proposée fait suite à une question posée par un de nos collègues, le 24 avril 2008 à la tribune du Conseil provincial et ce même commissaire se dit surpris par la justification de la résolution contenue dans le dernier paragraphe concernant les compétences de la Région wallonne et de la Province de Liège en la matière.

Le Collège provincial a interrogé le Ministre de la Région wallonne chargé de l'environnement afin de définir si les stations individuelles étaient cataloguées de classe 3 ou de classe 2 afin de permettre ou non une dérogation sur la taxe prévue.

La Région wallonne a répondu qu'il s'agissait de classe 3 et donc que la dérogation était possible.

Le Député provincial fait remarquer qu'il est toujours réticent à modifier le règlement de taxe car une diminution n'est jamais compensée par celui qui permet cette modification, en l'occurrence la Région wallonne. Il s'agirait ici d'une rentrée certes peu importante (4000 euros) mais c'est une question de principe, fait-il remarquer.

La réponse du Ministre de l'Environnement est parvenue le 4 septembre 2008 au Collège provincial l'informant que la Province doit revoir son règlement de taxe sur cette matière. Ainsi donc la modification qui vous est proposée aujourd'hui de modifier le règlement de taxe à apporter au règlement sur la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement pour 2009.

Sur base de ce débat, votre commission a, par 8 voix pour et 3 abstentions, décidé d'adopter ce projet de résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Je remercie M. DEFAYS pour son rapport. Néanmoins, je voudrais nuancer. La Région wallonne, dans sa réponse, n'a pas dit que nous devions revoir le règlement. La Région wallonne a dit qu'elle ne souhaitait pas revoir, elle, ses positions quant à la classe 2 et à la classe 3. Et c'est suite à l'autonome provinciale et du Collège, que nous avons décidé, pour que le citoyen ne soit pas embêté, ne soit pas taxé alors qu'il fait une œuvre pour le bien de l'environnement, que le Collège a décidé souverainement de proposer au Conseil provincial une exonération de la taxe pour ces deux catégories. C'était une nuance importante.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/113 : Désignation d'un comptable des matières à l'IPES de Seraing-Ougrée

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 08-09/113. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ce point qui a pour objet de désigner un comptable des matières à l'IPES de Seraing-Ougrée a suscité beaucoup moins de débat et de question que les points précédents. Il a été approuvé par 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/114 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à la Haute Ecole – Site de Seraing – Parc des Marêts

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 08-09/114. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre septième commission s'est réunie ce mardi pour examiner le document 08-09/114. Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/115 : Budget 2009 – 1^{ère} série de modifications budgétaires

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 08-09/115. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. C'est M. SOBRY qui nous a concocté un petit rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Vous savez, Madame la Présidente, je fais le rapport de ce qui a été dit.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous espérons bien !

M. SOBRY.- Quand vous dites petit ; bon, j'adapte ma longueur en fonction de ce qui a été dit.

(Rires).

Mme LA PRESIDENTE.- Ce n'était point un reproche, Monsieur SOBRY.

(Rires).

M. SOBRY.- Votre septième commission réunie exceptionnellement le mardi a examiné la 1^{ère} série de modifications budgétaires pour l'année 2009.

Suite aux interventions de plusieurs commissaires, des précisions sont apportées par le Député rapporteur et par les services provinciaux.

En matière de prélèvements sur le budget ordinaire, il est précisé :

1. que la provision pour risques et charges de 616.089,76 € est prévue pour rembourser à la Communauté française un subside perçu indûment. Pour rappel, lors de la réfection des infrastructures sportives de Naimette-Xhovémont, la Province a bénéficié d'un subside à charge du secteur enseignement de la Communauté française. Il apparaît toutefois que l'utilisation scolaire des infrastructures est insuffisante pour postuler et donc justifier l'octroi du subside. Dès lors, il convient de rembourser ce montant. Celui-ci n'est toutefois pas définitivement perdu dans la mesure où pour des questions de fonctionnalité, il est maintenant envisagé de construire des classes sur le site de Naimette-Xhovémont afin d'éviter les déplacements des élèves entre leur établissement scolaire et les infrastructures sportives, ce qui permettra un gain substantiel de temps. Pour la construction des classes, le subside sera accordé et servira à reconstituer la provision pour risques et charges qui est maintenant amputée du remboursement du subside ancien ;
2. que le prélèvement sur le fonds créé pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la Déclaration de politique générale à concurrence de 1.781.239 € est destiné à financer l'acquisition d'un bâtiment situé Place Saint Etienne et destiné à réorganiser et à rationaliser la dispersion de l'administration provinciale au travers de nombreux bâtiments dont certains sont vétustes et ne justifient plus de rénovation ou dont certains entraînent des charges de location très coûteuses. Le choix de ne pas demander de subside s'appuie principalement sur le fait que le bâtiment acquis vaut en ordre principal pour la valeur du terrain et du bail commercial au rez de chaussée. Or, ces éléments ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant du subside ;
3. après ce prélèvement, le fonds sera réduit à environ 3,5 M€ ;
4. que, par contre, l'acquisition du bâtiment ING rue Georges Clémenceau fera l'objet d'une demande de subside et que le solde sera couvert par un emprunt. La modification budgétaire prévoit un subside de 2.427.000 € et un emprunt de 2.428.000 €. Ce qui porte le volume des emprunts provinciaux de l'année à 16,350 millions d'euros, au-delà de la balise budgétaire de 14 M€. Le Député précise que l'opération permettra la vente de bâtiments obsolètes qui pourront être abandonnés et entraînera

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

une importante diminution de charges de locations. Par ce mécanisme de compensation, la Province sera bénéficiaire dès 2015.

La discussion glisse ensuite sur l'intervention dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets transfrontaliers portés par la Province à la fonction 621 qui concerne l'agriculture. A ce sujet, il est rappelé que le projet Enerbiom porté par le Député MESTREZ et les Services agricoles vise à la création de filières adaptées pour la biomasse en matière d'énergie. Ce projet est soutenu par l'Europe et englobe de nombreux partenaires transfrontaliers, notamment issus du Grand Duché de Luxembourg et de Rhénanie. La Province préfinance et les différents intervenants rembourseront. Les recettes relatives à ce projet apparaissent déjà dans la présente modification budgétaire à concurrence de 243.000 € provenant du secteur public, de 47.000 € de la Région wallonne et de 434.000 € de l'Europe, soit en tout 735.989 €. Le différentiel avec la dépense de 841.857 € représente la part actuelle de la Province, sous réserve de décompte qui pourrait faire apparaître d'autres recettes de transferts provenant des différents intervenants. Il est précisé que les dépenses de fonctionnement relatives au projet seront tout à fait modestes.

Enfin, le Député attire l'attention sur la suppression de la recette provenant de la Communauté française en matière de dépistage du cancer du sein.

Forte de ces explications très détaillées, votre septième commission vous propose par 8 voix pour et 3 abstentions d'approuver le présent cahier de modifications budgétaires.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

**Document 08-09/120 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2009
- 2^{ème} série**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 à l'ordre du jour : document 08-09/120. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, je vous remercie. Chers

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Collègues, votre septième commission s'est réunie le même jour, le mardi, pour examiner le document 08-09/1200. Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre septième commission a procédé au vote qui s'est soldé toujours par 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/116 : Acquisition de l'immeuble sis n° 1, rue Lambert Lombard (Place St-Etienne)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-09/116. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des septième et huitième commissions. J'invite le rapporteur, Mme JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, vos septième et huitième commissions se sont réunies conjointement ce mardi 27 janvier à 17 h 30, heure prévue.

Au terme de la présentation de ce point, diverses questions sont posées.

Quels services seront affectés dans ces bâtiments ? M. Christophe LACROIX nous donne d'abord les objectifs de ce projet qui sont de rationaliser les locaux (vente de locaux vétustes, locaux mal situés) ; mettre fin à des baux locatifs ; déplacer des services situés au Palais.

Les services prévus sont : le SPIE² qui est à l'étroit où il est et on y prévoit également une réorganisation ; la Maison des langues qui est pour l'instant dans un bâtiment en location ; le Service communication car lui est en situation précaire ; le Cabinet d'un Député, le Bureau des Relations extérieures de la Province de Liège.

Une deuxième question est posée. Les travaux à réaliser sont estimés à 2.000.000 €. Est-ce que le chauffage, la toiture, la structure sont corrects ? Il lui est répondu que non. La structure doit être renforcée dans l'éventualité d'un rehaussement du bâtiment. Il est à prévoir un

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

quatrième et un cinquième niveau partiel ; réaliser une nouvelle façade ; aménager complètement l'intérieur en ce compris l'installation d'un ascenseur.

Le Député en charge du budget, Christophe LACROIX, fait remarquer que le financement du bâtiment se fait sur fonds propres. Il n'y a pas de subsides de la Région wallonne puisque c'est hors valeur terrain. Or, la situation fait que le terrain a une valeur importante d'une part et il y a un bail commercial au rez-de-chaussée qui rentre en ligne de compte d'autre part.

C'est peu rentable. Mais il y aura une demande de subvention pour les travaux.

Au terme de ces questions, vos commissions vous proposent d'adopter le projet de résolution par 13 voix pour et 7 abstentions.

Merci.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame JADOT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/117 : Acquisition par la Province d'une partie de l'immeuble « ING », 11-15, rue Clémenceau à Liège

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 08-09/117. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des septième et huitième commissions. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, les septième et huitième commissions se sont réunies ce mardi 27 janvier pour analyser le dossier 08-09/117 ayant pour objet l'acquisition par la Province d'une partie de l'immeuble ING, situé rue Clémenceau à Liège.

Un commissaire demande une explication par rapport à la différence de prix entre l'estimation réalisée par le Notaire au montant de 4.031.500 € et le prix de vente de 4.300.000 € sur lequel ING a marqué son accord.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

La Directrice générale lui répond que cette différence de +/- 300.000 € est due au fait que l'estimation du Notaire et du Service provincial des Bâtiments ne tenait pas compte de la surface nécessaire à aménager au rez-de-chaussée afin de pouvoir disposer d'un accès direct sur la rue Clémenceau.

Un autre commissaire interroge également à propos de la note rédigée par le Service provincial des Bâtiments concernant les contraintes liées à l'immeuble, à savoir l'obligation de fournir « chaleur et froid » au Complexe Opéra, les servitudes de passage pour l'évacuation de secours par les escaliers et les divers droits de jouissance aujourd'hui à charge de ING.

La Directrice générale précise au commissaire que la Province, une fois propriétaire, participera à la copropriété, et qu'il faudra revoir les statuts et l'acte de base en tenant compte des nouvelles quotités.

A la question relative aux inconvénients, dont, entre autres, l'amiante, la Directrice générale répond que le coût des travaux a été estimé, mais que le bâtiment est techniquement en bon état et qu'une intervention à court terme n'est pas nécessaire.

Enfin, il est répondu affirmativement à la question d'un commissaire qui souhaite savoir si la Province prendra directement possession du bien après la signature de l'acte de vente.

Cette jouissance directe du bien permettra d'accueillir les agents de l'Administration Centrale Provinciale dans ce bâtiment et ainsi d'éviter des frais de location de locaux pour héberger ces mêmes agents pendant le temps des travaux de rénovation de l'ACP.

Le Député provincial en charge des finances conclut les travaux des septième et huitième commissions en précisant que cette acquisition intervient dans le cadre d'une opération de centralisation des services provinciaux sur quatre sites (le palais provincial, le Charlemagne, le bâtiment ING et l'immeuble sis rue Lambert Lombart).

Cette centralisation permettra l'aliénation de biens immobiliers dont la Province est propriétaire et qui sont disséminés dans la Ville de Liège, comme par exemple les bâtiments de la Fédération du Tourisme, la Maison du Social, le bâtiment de la rue des Augustins.

Grâce à ces nouveaux bâtiments, le personnel travaillera dans des conditions décentes, au centre ville, à proximité des citoyens ; et la présence de membres de personnel participera à la vie du secteur commercial et de l'Horeca.

Enfin, le covoiturage sera favorisé du fait que les lieux de travail du personnel seront au centre-ville.

Aucune autre question n'étant posée, c'est par 13 voix pour, 0 contre et 7 abstentions que vos septième et huitième commissions vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à l'acquisition par la Province d'une partie de l'immeuble « ING », faisant partie intégrante du complexe « Opéra » sis à Liège, rue Clémenceau, 13.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BRAUN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je prends la parole pour expliquer le vote du groupe ECOLO. Nous ne sommes évidemment pas contre le regroupement des services provinciaux dans un nombre réduit de bâtiments et localisés au centre ville.

Cependant, nous ne pouvons cautionner l'emménagement immédiat des lieux tel qu'annoncé, étant donné que des travaux de désamiantage devraient être faits rapidement, sans quoi on risque de voir ces travaux repoussés aux calendes grecques.

ECOLO va donc voter abstention.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député-Président. Vous avez la parole, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- De mon banc, Madame la Présidente. Je crois qu'il n'y a pas de problème de désamiantage et il l'a été signalé. Tous les endroits sont répertoriés, indicatoriés. Je dirais qu'il suffit d'avoir parcouru le bâtiment pour le vérifier, de visu. Chaque endroit où il y a de l'amiante est affiché visiblement par un logo type de manière telle que n'importe quel membre du personnel, ou n'importe quel entrepreneur qui serait mis par nous pour faire quelques travaux, sait automatiquement où ça se trouve.

Dès lors, tant qu'on ne touche pas – et tout le monde sait ça je crois maintenant – à ce qui est confiné et par ailleurs répertorié et identifié visiblement pour le citoyen, il n'y a pas de danger bien évidemment.

Donc, on n'achète pas un chat dans un sac et notre personnel ne coure aucun risque.

A partir du moment où on toucherait, pour des travaux d'aménagement ultérieurs, à cette partie-là, par ailleurs répertoriée, signalée, il est évident que l'on prendrait toutes les mesures nécessaires pour protéger, évacuer le personnel et isoler cette partie-là des travaux. Mais ça permet, comme cela a été dit par le commissaire rapporteur, de travailler rapidement à l'ACP, sans devoir relouer ailleurs, sans pour autant courir le moindre risque pour notre personnel, je le répète. Cela ne représente que des avantages ; il n'y a aucun risque en la matière.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour ces précisions supplémentaires. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/121 : Demande pour augmenter la capacité de l'Ecole maternelle et primaire de la Communauté française à Crisnée

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 à l'ordre du jour : document 08-09/121. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des septième et huitième commissions. J'invite le rapporteur, M. NIX remplacé par son chef de groupe, M. DODRIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur DODRIMONT.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Rapport succinct de ces commissions conjointes qui se sont réunies ce mardi 27 janvier pour débattre du document 08-09/121. Ce document avait pour objet la demande d'augmentation de capacité de l'Ecole maternelle et primaire de la Communauté française à Crisnée. Une question a été posée par un commissaire : pourquoi céder ce terrain gratuitement ? Il lui est répondu que c'est chose courante entre des biens publics qui concernent donc la Communauté française et la Province de Liège.

Une nouvelle question est formulée : y avait-il un loyer qui était perçu pour ce terrain ? La réponse a été non.

Donc, par 13 voix pour et 7 abstentions, les commissions proposent au Conseil provincial d'adopter la résolution de ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/122 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » - exercice 2007/prévisions 2008

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 à l'ordre du jour : document 08-09/122. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, Mme BURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, chers Collègues, votre cinquième commission s'est donc réunie ce 28 janvier pour examiner le premier rapport d'évaluation du contrat de gestion du CRIPEL, document 08-09/122.

Aucune question n'a été posée sur le document.

Mme le Député a souhaité néanmoins rappeler que la présidence de cette asbl est assurée en alternance par la Province et par la Ville de Liège ; que depuis qu'elle est arrivée à la présidence de cette asbl il y a deux ans, la situation financière a été améliorée. Il faut dire qu'elle était difficile notamment parce que les subsides, surtout FEDER¹, étaient lents à arriver par rapport aux moments où sont menés les projets.

Elle rappelle qu'après un audit, la Province est intervenue à concurrence de 200.000 € et que l'asbl a elle-même fait des efforts au niveau de la gestion du personnel. Avec l'aide de la Région wallonne, le service de traduction a été sorti du CRIPEL, ce qui permet également de soulager l'équilibre financier.

Mme le Député lance un appel à la Ville en espérant qu'elle pourra elle aussi intervenir dans ce sens afin de permettre la pérennité de l'association et de son activité.

Le vote est intervenu avec pour résultat 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Mme CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (de son banc).- Madame la Conseillère, un grand merci pour votre rapport avec une petite rectification : il ne s'agit pas de Fonds FEDER mais de Fonds FSE.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour la précision. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2008, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- La prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 19 février, à 15 heures. Je vous rappelle que nous avons un huis clos.

Je déclare close la publique de ce jour. En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mmes et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16h10.